

COMITE EUROPEEN DE DIALOGUE SOCIAL POUR LE SECTEUR POSTAL GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVOLUTION DU SECTEUR POSTAL

Déclaration commune sur le rôle du dialogue social dans la transformation

1. Contexte

Le secteur postal fait face au cours de ces dernières années à une profonde transformation tant en termes d'intensité que de durée, notamment en raison de la décroissance des volumes de courrier due à la substitution électronique et cela dans un contexte de libéralisation postale. Face à ces évolutions, les opérateurs postaux nationaux ont dû diversifier et moderniser leurs activités afin de s'adapter aux changements technologiques et aux évolutions des comportements des consommateurs.

Ces évolutions ont lieu dans un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, avec une présence physique importante dans tous les pays. Cet environnement changeant a engendré de nouveaux enjeux mais aussi de nouvelles opportunités. Il a eu des conséquences sociales importantes qui varient d'un pays à l'autre, notamment en termes d'emploi, de compétences et d'organisation, tant pour les opérateurs postaux que pour les travailleurs postaux.

Ces conséquences sont d'autant plus importantes que la nécessité de trouver de nouveaux leviers de diversification a conduit les entreprises postales à développer leurs activités dans des nouveaux marchés concurrentiels.

Dans ce contexte, le succès de la transformation postale a été soutenu et facilité par l'engagement des partenaires sociaux et par un dialogue social constructif, à tous les niveaux.

À cette fin, il était essentiel pour le Comité européen de Dialogue Social (CDS), composé de représentants des opérateurs postaux nationaux sous l'égide de POSTEUROP et de représentants des syndicats postaux nationaux sous l'égide d'UNI Europa Poste & Logistique, de mieux comprendre le rôle du dialogue social dans ce processus de transformation par le biais d'un projet cofinancé par l'UE et mené en 2015-2016. En outre, compte tenu de l'importance croissante des nouvelles activités au sein du secteur, le projet visait également à former les partenaires sociaux européens aux nouveaux services, en particulier au commerce électronique et autres services innovants.

Sur la base de ce projet auquel ont participé des opérateurs postaux et des syndicats de 16 États membres de l'UE, le Comité souhaite mettre en avant les éléments communs suivants.

2. Principaux enseignements

Les partenaires sociaux européens notent que les conventions collectives nationales signées au sein du secteur postal, principalement au niveau des entreprises, sont nombreuses et couvrent un large éventail

de mesures. Un dialogue social effectif, notamment à travers la négociation d'accords, contribue de manière positive à l'accompagnement du processus de transformation.

Le Comité constate que les accords comprennent diverses variables telles que l'emploi et les conditions de travail, les salaires et le statut des employés. Ces mesures ont été utilisées de manière diverse et à différents degrés par les opérateurs postaux et les syndicats. Le Comité observe que le contenu des accords collectifs résulte de compromis entre les partenaires sociaux qui tiennent compte des intérêts des deux parties prenantes.

Les partenaires sociaux européens ont identifié que ces accords sont inscrits dans un contexte évolutif et dépendent du degré de transformation des opérateurs postaux ainsi que de leur stratégie globale.

Le Comité a constaté que les accords fixaient un large éventail de mesures à mettre en œuvre, ainsi que des mesures de suivi. Il a observé qu'il existe des mesures spécifiques afin d'assurer le respect et la mise en œuvre de ces accords.

Les partenaires sociaux européens soulignent que le dialogue social ne se limite pas à la conclusion d'accords, qui permettent de définir des principes fondamentaux soutenant le processus de transformation, mais aussi qu'il est essentiel d'assurer un dialogue social au quotidien à tous les niveaux.

Le Comité note qu'un dialogue social effectif et la conclusion d'accords collectifs de travail au sein des opérateurs postaux nationaux ont permis aux employeurs et aux syndicats d'éviter un nivellement vers le bas en termes de niveaux d'emplois, de salaires et de conditions de travail. Les conventions collectives de travail et leur négociation ont permis de poser les bases afin que la transformation et l'adaptation des activités postales soient conduites de manière socialement acceptable du fait que les partenaires sociaux ont pu s'accorder sur des compromis entre les impératifs de compétitivité et de flexibilité accrue.

Les partenaires sociaux européens ont participé à une formation significative sur les nouveaux services. Cette formation leur a permis d'identifier qu'il existe un réel besoin d'approfondir ce sujet et que les partenaires sociaux se doivent d'être plus au fait du développement des nouvelles activités au sein du secteur, en particulier des services numériques et de commerce électronique. La formation sur ces nouvelles activités peut être un outil important afin de sensibiliser les partenaires sociaux sur le sujet.

3. Recommandations

Les partenaires sociaux européens soulignent le rythme rapide et l'intensité de la transformation du secteur postal. Ils mettent en exergue le fait que dans un tel secteur à forte intensité de main-d'œuvre, le dialogue social est un élément clé du processus de transformation, tant pour anticiper que pour soutenir les évolutions. Celui-ci se déroule à tous les niveaux, européen, national et local, selon la nature du processus de transformation.

Le Comité souligne que le dialogue social doit prendre en considération les intérêts de toutes les parties prenantes afin de trouver le bon équilibre entre flexibilité accrue et bonnes conditions de travail.

Les partenaires sociaux européens soulignent que le dialogue social doit s'inscrire dans un processus plus large et continu conforme au contexte général et à la stratégie des opérateurs postaux.

Le Comité confirme l'importance d'assurer le respect, le suivi et la mise en œuvre concrète des résultats du dialogue social.

Les partenaires sociaux européens soutiennent le déploiement des conventions collectives de travail conformément aux législations et pratiques nationales.

Le Comité estime qu'il est important que les partenaires sociaux soient bien informés de l'évolution des activités et de la stratégie des opérateurs postaux. Dans ce cadre, il souligne le besoin d'un suivi approprié de l'impact en termes d'emplois et de compétences des évolutions en cours.

Les partenaires sociaux européens soulignent en particulier l'importance de maintenir la sensibilisation, les connaissances et compétences des partenaires sociaux sur le développement de nouveaux services. À cet effet, ils encouragent le développement d'outils permettant de suivre les évolutions actuelles au sein du secteur. Par ailleurs, ils invitent l'ensemble des parties prenantes à utiliser les outils, en particulier la formation en ligne, élaborés dans le cadre du projet du Comité de dialogue social.

Enfin, les partenaires sociaux européens visent à encourager un dialogue social effectif à tous les niveaux ainsi qu'une mise en œuvre et une couverture large de la négociation collective au niveau national afin d'accompagner l'impératif de transformation postale d'une manière socialement responsable. Dans ce but, le Comité continuera ses activités sur les points suivants :

- Surveiller les principales évolutions sociales dans le secteur,
- Observer l'impact social de la diversification des opérateurs postaux,
- Suivre les changements en termes de compétences et d'autres exigences,
- Assurer le suivi du développement des nouveaux services et de leur impact social.

Bruxelles, le 1er décembre 2016



Dominique BAILLY

Président Comité Européen de Dialogue Social
du Secteur Postal



Brian SCOTT

Vice-Président Comité Européen de Dialogue
Social du Secteur Postal